

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENEC EN DATE DU 08 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Étaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Alain BOIN, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Thierry ROGER, Sonia DOLHEM, Carole LAURENT, Damien LEVÊQUE, Aurélie LE GONIDEC, Christine LE ROY, Loïc LE CALVEZ,

Absents :

Serge LE GOFF donne procuration à Jean-Marc LE SAINT

Michel LOZAHIC donne procuration à Christine LE ROY

Votants : 13

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 – Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité

2 – Informations de Monsieur le Maire

1-La création de notre futur restaurant l'ASTROLABE

Les précisions qui suivent font suite à des observations véhiculées par certaines personnes concernant la manière dont la commune a bénéficié de reportages à la télévision et sur les journaux.

Le 3 novembre, je reçois un appel téléphonique de TF1 me signalant que la direction avait sélectionné la commune de Quemper-Guézennec pour faire partie des reportages marquant le 10^{ème} anniversaire de SOS Village.

Il y a 15 jours, un journaliste de l'ECHO m'appelle en disant qu'il voulait donner suite à l'opération SOS Village, avec un reportage plus local.

La semaine dernière, la commune fait la Une de L'ECHO avec une page entière à l'intérieur.

Pourquoi je vous rappelle ça ?

En fait, j'ai été interpellé par la Une de l'ECHO qui a titré « le maire appelle TF1 à la rescousse »

Je souhaite rétablir les faits, c'est très simple.

Une annonce sur TF1 en 2019.

TF1 fait un reportage à son initiative.

Appel de TF1 le mercredi 3 novembre : Quemper-Guézennec a été choisie pour l'opération spéciale du 10^{ème} anniversaire SOS Village

L'ECHO a souhaité donner une suite à SOS VILLAGE

2-le marché de Noël

Ce fût le premier marché de la commune.

Marché fait à l'initiative de la municipalité avec le soutien de 3 associations.

Succès des inscriptions des exposants : 52 exposants/ salle polyvalente ; chapiteau ; et 3 chalets

Pas de possibilité d'héberger tous les exposants dans la salle, nécessité de disposer de 35m linéaires sous chapiteau.

Quelques problèmes ponctuels liés aux intempéries et notamment à la tempête. En poussant les emplacements intérieurs, tout le monde a trouvé sa place.

En raison des intempéries, deux des chalets n'ont pas pu être utilisés.

Remerciements aux collègues élus et bénévoles qui ont mouillé le maillot.

3-Travaux de restauration du clocher de l'église

Abats sons

Filets de protection

Restauration de la cloche

Intervention prévue les 21, 22 et 23 décembre.

4-Garage succession LE PACHE

Information de l'EPFB

Base de la situation actuelle : 25 000 € pour le prix d'acquisition. Mise en état du site : démolition, dépollution, à minima 120 000 €

J'ai refusé ce montage et proposé le montage suivant : acquisition à l'euro symbolique ; démolition dépollution prises en charge par l'EPF pour le compte de la commune.

La demande d'acquisition à titre gratuit a été effectuée.

5-Renoué du Japon

Un appel est lancé pour que chacun relève les endroits où il en existe, sur le domaine communal, sachant que pour les parcelles privées c'est l'affaire des propriétaires ou des exploitants des parcelles

6-Audit énergétique

Je propose que nous réalisons un audit énergétique sur la supérette, la garderie, la cantine, la mairie et l'ensemble des logements communaux.

7-Vœux 2022 de la municipalité

Ils ont été préprogrammés le vendredi 7 janvier à 19h

La date sera adaptée définitivement en fonction des conditions sanitaires

3 – Avenants à la réhabilitation du restaurant

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1, concernant les travaux de réhabilitation du bar restaurant l'Astrolabe, - lot n°8 : Menuiseries intérieures. Ce marché est détenu par l'entreprise Guy MOTREFF, pour un montant de marché initial égal à 31 372,50 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 456,00 € HT ce qui porte le nouveau marché à 32 828,50 € HT.

Il présente la proposition d'avenant n°1, concernant les travaux de réhabilitation du bar restaurant l'Astrolabe, - lot n°06 : Cloisons/Doublage/Cloisons industrielles. Ce marché est détenu par l'entreprise SARL OPI, pour un montant de marché initial égal à 49 000,00 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 6 569,60 € HT ce qui porte le nouveau marché à 55 569,60 € HT.

Les deux avenants sont adoptés à l'unanimité moins un vote contre (Michel LOZAHIC).

4 – Mandatement des dépenses d'investissement avant budget

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant des crédits inscrits au budget 2020 est de 676 963 €, soit une autorisation de mandater les investissements à hauteur de 169 241 €.

Accord à l'unanimité.

5 – Site de Goasvilinic

Après 8 mois de délai, le permis d'aménager est accordé.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier DETR pour la partie équipements et paysagère. Un accord de principe est adopté à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à contacter un cabinet d'études pour la création d'une liaison douce.

Il ajoute qu'un dossier de subvention sera déposé dans le cadre de cette création de liaison douce.

6 – Travaux et investissements

Un portail avec digicode sera mis en place au camping, afin d'éviter tout va et vient incessant de personnes. Délibération de principe adoptée.

7 – Logements vacants

La taxe sur les logements vacants sera appliquée au 1^{er} janvier 2023.

Accord à l'unanimité

8 – Ombrière photovoltaïque

Le SDE a réalisé une étude sur une ombrière sur le milieu du parking alimentant une dizaine de maisons individuelles. Durée de vie de 20 ans minimum.

9 – Contrat de territoire

Une subvention de 33 755 € est affectée aux travaux d'aménagement du site de Goasvilinic.

10 – Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie pour le budget commune est à échéance le 10 janvier 2022. Monsieur le Maire propose son renouvellement, mais pas dans l'immédiat car il n'y a pas nécessité.

Il propose également la création d'une ligne de trésorerie de 150 000 € au budget Locaux commerciaux.

Accord à l'unanimité.

11 – Personnel communal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les nouvelles conditions du contrat-groupe statutaire.

12 – GPA : Transfert compétence des Maisons de Service au Public

Monsieur le Maire précise que la compétence « Création et gestion de maisons de services au public (MSAP) et définition des obligations de service au public y afférentes » n'est pas une compétence obligatoire, et que pour répondre aux exigences de proximité des services publics, il convient d'engager une procédure de transfert de la compétence MSAP de l'agglomération vers les communes-membres.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le transfert aux communes de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public (MSAP) et définition des obligations

de service au public y afférentes », et donnent pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13 – Indemnités de gardiennage église

Une indemnité de de 479,86 €uros est attribuée à la gardienne de l'église. Adopté à l'unanimité.

14 – Décisions modificatives

Des décisions modificatives sont nécessaires au budget Locaux commerciaux et au budget commune.

Budget LOCAUX COMMERCIAUX :

1641 : + 16 700,00 €

2313 : - 16 700,00 €

Budget COMMUNE :

673 : + 513,00 €

6453 : - 513,00 €

Adopté à l'unanimité

Fin de séance : 19h50